



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2023
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quatre-vingt-troisième à être soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de sa résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de sa résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de sa résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de sa résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de sa résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de sa résolution 2504 (2020), du paragraphe 3 de sa résolution 2533 (2020), du paragraphe 5 de sa résolution 2585 (2021), du paragraphe 5 de sa résolution 2642 (2022) et du paragraphe 5 de sa résolution 2672 (2023). Dans les six dernières résolutions citées, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ses résolutions par l'ensemble des parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations communiquées sont fondées sur des données auxquelles les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des renseignements provenant de sources gouvernementales syriennes et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois de décembre 2022 et janvier 2023.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Le 6 février 2023, de multiples tremblements de terre et répliques sismiques ont secoué le sud de la Türkiye et le nord de la République arabe syrienne, causant de nombreuses pertes humaines et une grande souffrance. On trouvera des informations détaillées sur les conséquences



de cette catastrophe et les mesures prises pour y faire face dans le prochain rapport, qui couvrira la période concernée.

2. Les hostilités se sont poursuivies dans la partie nord du pays. Les violences – frappes aériennes, tirs d’artillerie croisés et affrontements – se sont poursuivies dans la zone de désescalade d’Edleb, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, dans un contexte où le nombre de cas de choléra est demeuré inquiétant.

3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme a confirmé que les hostilités avaient fait au moins 42 victimes civiles (dont 4 femmes et 13 enfants), ainsi qu’au moins 52 blessés (dont 2 femmes et 17 enfants), là aussi, tous des civils.

4. Des cas de choléra ont été signalés dans les 14 provinces. Des campagnes de vaccination ont commencé.

5. L’insécurité alimentaire a atteint un niveau record et touche 12,1 millions de personnes. Il reste difficile d’avoir un accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante dans tout le nord de la République arabe syrienne. La station d’eau d’Alouk n’a plus fonctionné depuis le 2 novembre 2022.

6. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d’acheminer une assistance humanitaire dans toute la République arabe syrienne, notamment une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial destinée à 5,7 millions de personnes en décembre 2022 et à 4,13 millions de personnes en janvier 2023, répartie dans les 14 provinces.

7. Les 8 et 9 janvier 2023, un dixième convoi traversant les lignes de front, constitué de 18 camions, est entré dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Durant la période considérée, 18 cargaisons à bord de 1 246 camions ont été acheminées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la Türkiye au cours d’opérations transfrontières, toutes par le point de passage de Bab el-Haoua.

Point de la situation humanitaire

3. Les premiers examens de la situation menés à la suite du tremblement de terre du 6 février 2023 indiquent que les besoins sur le terrain sont énormes. Immédiatement déployées pour faire face à la crise, les équipes de l’ONU s’attellent à soutenir les personnes turques et syriennes nécessitant un appui. Les besoins prioritaires ont trait entre autres aux opérations de recherche et de sauvetage, à la fourniture d’abris d’urgence et d’articles non alimentaires, à la santé (notamment la santé mentale et la fourniture d’un soutien psychosocial), à la nourriture, à l’eau et à l’assainissement. Les tremblements de terre ont eu lieu sur fond d’aggravation des conditions humanitaires en République arabe syrienne, les besoins étant plus élevés que jamais depuis le début du conflit, dans un contexte de raréfaction des ressources et d’épidémie de choléra et dans des conditions hivernales difficiles.

4. Les hostilités et les opérations militaires se sont poursuivies au cours de la période considérée, affectant particulièrement les civils du nord de la République arabe syrienne. Des frappes aériennes, des frappes terrestres, des assassinats ciblés, des attaques perpétrées au moyen de divers types d’engins explosifs improvisés et des coups de feu ont fait des morts et des blessés parmi la population. Les hostilités ont également touché des biens de caractère civil, ce qui a compromis encore plus l’accès aux services de base et aux moyens de subsistance.

5. Les frappes aériennes, les bombardements réciproques et les affrontements se sont poursuivis entre des groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales et progouvernementales de part et d'autre des lignes de confrontation, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne.

6. Des affrontements limités, des frappes aériennes et des tirs d'artillerie ont été signalés dans le nord-ouest et le nord-est du pays, en particulier dans les faubourgs du nord de Hassaké, du nord d'Alep et du nord de Raqqa, faisant des victimes civiles et endommageant des biens de caractère civil.

7. Daech, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques, notamment contre des civils, dans des zones du nord et du centre du pays.

8. Selon les données figurant dans l'aperçu des besoins humanitaires pour 2023 en République arabe syrienne, publié le 22 décembre 2022, les indicateurs humanitaires et économiques continuent de se détériorer et les services de base s'effondrent, une situation déjà catastrophique qu'une épidémie de choléra et des chocs climatiques viennent encore aggraver. On estime ainsi que 15,3 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire en 2023. Pour la première fois, des Syriens de tous les sous-districts du pays sont soumis à un certain degré de stress humanitaire. Quelque 203 des 270 sous-districts sont désormais classés dans la catégorie de ceux faisant face à des situations graves, extrêmes ou catastrophiques.

9. La situation régnant dans la République arabe syrienne a de lourdes retombées sur la capacité de la population à satisfaire ses besoins alimentaires immédiats et à conserver des moyens de subsistance. Ces difficultés s'expliquent par une combinaison de facteurs, notamment la violence et l'insécurité permanentes, la détérioration de l'économie, l'affaiblissement de la monnaie locale, la hausse des prix des denrées alimentaires, les conditions de sécheresse, le manque d'eau et l'approvisionnement limité en énergie. Environ 12,1 millions de personnes, soit 55 % de la population du pays, sont menacées d'insécurité alimentaire aiguë, et l'on estime que 2,6 millions d'entre elles se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire grave et sont entièrement tributaires de l'aide humanitaire. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est supérieur de 51 % aux niveaux de 2019, tandis que le nombre de personnes risquant de basculer dans cette catégorie a augmenté de 52 % rien qu'en 2022.

10. En novembre 2022, le coût moyen du panier alimentaire de référence du Programme alimentaire mondial (PAM) a augmenté de 6,7 % par rapport à octobre 2022 et de 79 % par rapport à novembre 2021 ; il était par ailleurs 14 fois plus élevé qu'en novembre 2019. Partout dans le pays, les bénéficiaires du PAM, à l'exception de ceux se trouvant dans des camps, reçoivent déjà des rations alimentaires réduites en raison de contraintes financières. Toute nouvelle aggravation de la situation financière obligerait carrément le Programme à réduire le nombre de bénéficiaires.

11. La crise du carburant a en République arabe syrienne des retombées considérables sur la vie quotidienne ainsi que sur les opérations humanitaires, entraînant une diminution du nombre de missions et de visites sur le terrain ainsi que des retards dans la réalisation des projets. Divers secteurs essentiels comme ceux de l'accès à l'eau et de l'assainissement, des soins de santé et de l'hébergement sont très sévèrement touchés. Les partenaires actifs dans le secteur de l'hébergement ont dû annuler jusqu'à 40 % de leurs initiatives de distribution d'aide et missions, tandis que le manque de carburant destiné aux véhicules et aux équipements a eu des répercussions sur l'exploitation et la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, avec pour conséquence une perturbation des interventions menées dans ce domaine et de l'approvisionnement en eau de quelque 4 millions de

personnes. Les acteurs du secteur de la santé ont dû réduire dans des proportions allant jusqu'à 40 % l'activité des cliniques mobiles et dans des proportions allant jusqu'à 70 % celle des systèmes d'ambulance, tandis que 87 des hôpitaux bénéficiant d'un soutien de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) fonctionnent à capacité réduite. Les coûts opérationnels ayant trait à la tenue d'enquêtes et d'interventions en cas d'épidémie ont par ailleurs augmenté dans des proportions allant jusqu'à 80 %. Depuis la mi-janvier, la situation en matière de carburant s'est légèrement améliorée.

12. Bien que le nombre de cas supposés de choléra signalés ait considérablement diminué dans certaines régions, globalement, celui-ci continue d'augmenter. Au 7 janvier, plus de 77 000 cas supposés avaient été signalés dans les 14 provinces, dont 100 s'étaient soldés par un décès. La plupart des cas signalés l'ont été dans les provinces d'Edleb, de Deïr el-Zor, d'Alep et de Raqqa. Au total, 2 millions de doses de vaccin anticholérique oral ont été livrées à Damas et 1,7 million de doses ont été acheminées vers le nord-ouest du pays. La campagne de vaccination orale a été menée dans les zones les plus touchées (Hassaké, Deïr el-Zor, Raqqa et Alep) et plus de 60 % des doses ont été distribuées autour des lignes de front. Selon les dernières données administratives communiquées, 1 944 807 millions de personnes âgées de plus de 1 an ont été vaccinées dans les provinces ciblées, soit 98 % de celles qu'il était prévu d'inoculer. Une campagne de vaccination devrait être lancée à la fin février dans le nord-ouest du pays.

13. À l'épidémie de choléra s'ajoutent de graves pénuries d'eau et des difficultés d'accès à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et à des soins de santé appropriés et adaptés dans l'ensemble du pays. Les déficits hydriques ont été exacerbés par des conditions climatiques exceptionnellement sèches pendant la saison humide et par des températures de l'air anormalement élevées. Combinées à de faibles niveaux d'eau dans l'Euphrate et au mauvais état des infrastructures hydriques, ces conditions ont réduit l'accès de millions de Syriens à l'eau potable et à l'eau destinée à un usage domestique, et provoqué des pertes substantielles de récoltes et de revenus, une recrudescence des maladies d'origine hydrique, une augmentation des taux de malnutrition et des déplacements, ainsi que des besoins de protection supplémentaire contre la violence de genre, en particulier pour les femmes et les enfants. Dans tout le pays, la réduction de l'alimentation en électricité entrave l'accès aux services de base et pèse sur les services humanitaires disponibles, notamment la génération d'eau, la production alimentaire et les services fournis dans les hôpitaux ou autres centres de soins.

14. La station d'eau d'Alouk est à l'arrêt depuis le 2 novembre en raison d'un mauvais approvisionnement en électricité depuis la sous-centrale de Darbassiyé. Cette dernière interruption fait suite à une autre observée entre le 22 août et le 19 octobre 2022. Bien que les activités de pompage d'eau aient été fréquemment perturbées depuis octobre 2019, ces deux derniers dérèglements montrent une nouvelle tendance négative de périodes de suspension importantes et prolongées. Les techniciens de la compagnie des eaux du Gouvernement syrien déclarent ne pas avoir été autorisés à accéder à la station d'Alouk depuis le 17 août 2022. Les équipes de maintenance ont pu traverser les lignes de front à plusieurs reprises et effectuer des réparations lorsque la station était alimentée en électricité et donc fonctionnelle. Les opérations de distribution d'eau par camion se poursuivent. Du fait des coupures et du fonctionnement à faible capacité, plus de 960 000 personnes ont du mal à accéder à l'eau, notamment celles vivant dans des camps, comme celui de Hol.

15. Un accès limité à l'eau potable et à l'eau destinée aux activités agricoles, qui s'explique entre autres par le dérèglement du système hydrologique, notamment au niveau de la station d'eau de Khafsé et de la station de pompage de Aïn el-Beïda, a encore été signalé dans la ville de Bab et ses environs, touchant environ 185 000

personnes. En octobre, l'ONU a procédé à une évaluation technique à la station d'eau de Aïn el-Beïda afin de déterminer quelles mesures prioritaires devaient être prises pour remettre la station en état.

16. La violence de genre continue de rythmer le quotidien des femmes et des filles syriennes, dont la vie est marquée par des formes de violence et d'inégalité entre les sexes qui se renforcent mutuellement, souvent exacerbées par des attitudes discriminatoires fondées sur l'âge, le statut de personne déplacée, le handicap ou encore la situation matrimoniale. Un environnement dans lequel les femmes et les filles sont constamment dévalorisées, contrôlées, exploitées, puis rendues responsables de la violence qu'elles subissent est ainsi apparu. Pour les femmes et les filles, les années de conflits ont eu comme effet de banaliser la violence à leur égard. Des cas de harcèlement, de violence au sein du couple et de violence familiale, de mariages d'enfants et de mariages forcés, de même que de grossesses en découlant, et de violence et d'exploitation sexuelles sont sans cesse signalés.

17. Quelque 53 000 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, se trouvent encore dans le camp de Hol, où les conditions de sécurité demeurent extrêmement volatiles. Entre le 29 décembre 2022 et le 2 janvier 2023, la plupart des intervenants humanitaires se sont vu refuser l'accès au site en raison de la tenue d'opérations de sécurité, à l'exception de ceux qui fournissaient une aide essentielle comme du pain, de l'eau, des services de gestion des déchets solides ou une aide médicale vitale. L'accès au camp a été rétabli le 2 janvier. Les travailleurs humanitaires, notamment le personnel chargé de la gestion du camp, restent l'objet de menaces régulières. La nouvelle stratégie à moyen terme élaborée au sujet du camp de Hol, dont le coût s'élève à 93 millions de dollars, présente un déficit de financement de 62 millions de dollars.

18. Près de 6 millions de personnes en République arabe syrienne ont besoin d'urgence d'une assistance pour faire face aux conditions hivernales (basses températures, tempêtes de neige et inondations), soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2021. Or, les ressources disponibles à cette fin en 2023 sont à un niveau historiquement bas, ce qui fait craindre des répercussions importantes sur la santé des personnes les plus vulnérables.

19. L'ONU attend encore de se voir octroyer un accès humanitaire aux quelque 10 500 personnes qui vivent dans de terribles conditions à Roukban et dont l'accès à des denrées alimentaires essentielles, à l'eau et aux soins de santé et autres services de base est limité. L'Organisation et le Croissant-Rouge arabe syrien ont élaboré conjointement le plan opérationnel d'une mission exigeant le franchissement de lignes de front à Roukban et destinée à fournir une aide humanitaire, consistant notamment à procéder à des vaccinations, à évaluer les besoins et à appuyer les départs volontaires.

20. Entre le début de l'année 2020 et le 31 décembre 2022, 201 501 cas confirmés de la maladie à coronavirus (COVID-19) ont été signalés à travers le pays. Environ 16,1 % de la population totale a reçu au moins une dose de vaccin et seuls 10,6 % des habitants sont complètement vaccinés.

Point de la situation générale

21. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général ont poursuivi leurs échanges diplomatiques avec les parties syriennes et les acteurs internationaux dans le cadre de réunions tenues à Genève, à Rome, dans la Cité du Vatican, à Beyrouth, à Damas, à Ankara, à Bruxelles et à Davos, ainsi que de façon virtuelle. Ils ont continué d'étudier les possibilités de faire avancer le dialogue afin de définir et de mettre en œuvre des mesures de confiance initiales par étapes,

conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Ils ont également poursuivi les efforts déployés en vue de la reprise des réunions de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève, et collaboré avec les coprésidents pour trouver des moyens d'améliorer le fond et les méthodes de travail de la Commission.

22. L'Envoyé spécial a continué de donner la priorité aux efforts concernant les personnes détenues, enlevées ou portées disparues. À Damas, il a souligné l'importance du partage d'informations sur les détenus et les libérations et insisté sur la nécessité de préserver les droits des personnes détenues en matière de communication. Son équipe a par ailleurs continué d'entretenir des échanges réguliers avec les associations de familles, de victimes et de personnes rescapées.

23. Le Bureau de l'Envoyée spéciale adjointe a continué de dialoguer avec les membres du Comité consultatif des femmes syriennes, ainsi qu'avec d'autres femmes activistes de la société civile, sur des questions relatives aux femmes et au processus politique, ainsi que sur les préoccupations actuelles en matière de protection des Syriennes et Syriens. Les membres du Comité consultatif ont elles-mêmes continué de mener des actions de sensibilisation auprès des Syriennes.

24. Le Bureau de l'Envoyée spéciale adjointe a également continué d'échanger de façon régulière avec un large éventail de représentantes et représentants de la société civile syrienne, par l'intermédiaire du Bureau d'aide à la société civile, l'objectif étant d'approfondir les discussions sur les questions liées au processus politique et de garantir une participation inclusive. Les participantes et participants aux groupes de travail thématiques du Bureau d'aide à la société civile ont poursuivi leurs discussions régulières par voie numérique sur les questions de la gouvernance locale, de la décentralisation et des priorités des Syriens en matière de protection, ainsi que sur la façon dont celles-ci pouvaient être abordées dans le cadre d'un processus politique mené conformément à la résolution 2254 (2015).

25. Dans le contexte des travaux du Groupe international de soutien pour la Syrie, l'Envoyée spéciale adjointe a poursuivi ses échanges avec les membres de Groupe de travail sur l'accès humanitaire concernant les principales priorités humanitaires, l'accent étant mis sur l'obtention du soutien et des autorisations nécessaires pour garantir un accès humanitaire sans entrave et durable à travers la République arabe syrienne, ainsi que sur le règlement de questions de longue date nécessitant des solutions durables. L'Envoyé spécial a quant à lui présidé une réunion plénière du groupe de travail sur le cessez-le-feu, lors de laquelle il a transmis un message commun à tous les États Membres ayant une influence sur le terrain, leur demandant de faire preuve de retenue, de protéger les civils, de rétablir le calme, d'œuvrer à transformer l'ensemble d'accords et d'arrangements existants en un cessez-le-feu à l'échelle nationale et d'adopter une démarche concertée pour lutter contre les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité, dans le respect du droit international.

Protection

26. Partout dans la République arabe syrienne, les civils ont continué de subir les conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Entre le 1^{er} décembre 2022 et le 25 janvier 2023, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a consigné des faits survenus dans tout le pays au cours desquels 42 civils (dont 4 femmes et 13 enfants) ont été tués et au moins 52 civils (dont 2 femmes et 17 enfants) blessés, notamment lors de frappes aériennes, de frappes terrestres, d'attaques à l'engin explosif improvisé, de feux croisés durant des opérations militaires, de descentes et d'opérations d'arrestation, d'affrontements

armés et d'assassinats ciblés commis par les parties au conflit. Dans le contexte des hostilités, un grand nombre de ces attaques semblent avoir été menées sans qu'il n'ait guère été tenu compte de leurs effets sur les civils et les biens de caractère civil, en violation des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution consacrés par le droit international humanitaire.

27. En ce qui concerne l'escalade observée dans le nord de la République arabe syrienne, le HCDH a dit craindre fortement que les parties au conflit n'aient pas pris toutes les précautions possibles pour éviter et en tout cas réduire au minimum les pertes accidentelles en vies humaines parmi la population, les blessures qui pourraient être causées aux civils et les dommages occasionnés aux biens de caractère civil dans le contexte des opérations militaires. Les informations reçues par le Haut-Commissariat au sujet d'attaques frappant des zones résidentielles, y compris des camps de déplacés densément peuplés, menées en employant des moyens de combat qui ne semblaient pas viser une cible militaire particulière, sont également tout particulièrement préoccupantes et suscitent des inquiétudes quant à de possibles attaques sans discrimination, interdites par le droit international humanitaire.

28. Selon le HCDH, en décembre 2022 et janvier 2023, des membres des forces progouvernementales stationnés au niveau de points de contrôle auraient restreint l'entrée de plusieurs biens essentiels – notamment du carburant, des médicaments, des appareils électroniques et certains aliments – dans les quartiers à majorité kurde d'Achrafiyé et de Cheik Maqsoud, dans la ville d'Alep, ce qui a entraîné une augmentation des prix de produits essentiels tels que le carburant et la farine.

29. Les parties au conflit ont continué de commettre systématiquement des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, y compris des meurtres, la privation arbitraire de liberté, des actes de torture et des mauvais traitements en détention, des enlèvements et des disparitions involontaires ou forcées. Elles sont également responsables de décès survenus en détention et ont continué de violer les droits des civils à la liberté de circulation, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association.

30. Des assassinats ciblés ont continué d'être recensés dans toute la République arabe syrienne, en particulier dans des zones où les conditions de sécurité sont instables et où le maintien de l'ordre est aléatoire, notamment dans les provinces de Deraa, Deir el-Zor et Hassaké.

31. Les parties au conflit ont continué de procéder à des détentions, notamment de militants actifs dans les médias sociaux, de journalistes et de femmes, dans les zones sous leur contrôle. Dans la plupart des cas recensés par le HCDH, les personnes détenues n'ont pas eu le droit de connaître les motifs de leur détention ni de bénéficier des autres garanties d'une procédure régulière, ce qui suscite des inquiétudes quant à de possibles détentions arbitraires, et leurs familles ne savent rien du sort qui leur a été réservé ni du lieu où elles se trouvent, une situation faisant craindre que, dans certains cas, ces détentions constituent des disparitions forcées.

32. Au cours de la période considérée, le HCDH a également constaté une augmentation des manifestations et mouvements de contestation organisés pour protester contre la détérioration des conditions économiques et humanitaires et pour exiger la libération des détenus et des prisonniers et la mise en œuvre de réformes politiques et institutionnelles, telles que l'application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, notamment la rédaction d'une nouvelle constitution et la tenue d'élections libres en République arabe syrienne, s'accompagnant de la création d'une autorité de transition inclusive. Ces manifestations, qui se sont principalement tenues dans des zones contrôlées par les forces progouvernementales, dans les provinces de Soueïda et de Deraa, notamment, se sont en grande partie déroulées de manière

pacifique, sans interférence ni recours à la force de la part des forces de sécurité. Cependant, le HCDH a recensé au moins une situation, survenue le 4 décembre dans la ville de Soueïda, dans laquelle une manifestation organisée dans le centre-ville s'est soldée par le meurtre d'un manifestant et des dizaines de blessés.

33. Du fait des hostilités, passées et en cours, les engins explosifs restent omniprésents dans le pays. Environ un tiers des communautés dans toute la République arabe syrienne seraient touchées par la présence, plus ou moins diffuse, de ces engins, qui polluent principalement Qouneïtra, Soueïda, Rif-Damas, Alep, des quartiers de Damas, Raqqa et Deraa. Le risque que représentent ces dispositifs continue de compromettre l'accès aux terres agricoles, aux routes, aux biens, aux marchés, aux écoles et à d'autres bâtiments publics ainsi qu'aux hôpitaux ; il faut, pour le faire disparaître de façon définitive, s'atteler à éliminer ces engins.

34. Au cours de la période considérée, une attaque visant un établissement scolaire a été signalée. Ainsi, le 5 décembre 2022, une explosion a retenti à l'intérieur de l'école d'Ourouba, située dans le centre de la ville de Qamichli, dont le bâtiment est utilisé par les autorités éducatives locales comme bureau. L'explosion, qui a fait des dégâts matériels mais pas de victimes, a été provoquée par un engin explosif improvisé qui avait été fixé au véhicule de l'un des employés.

Intervention humanitaire

35. Durant la période considérée, l'assistance humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires s'est poursuivie dans l'ensemble de la République arabe syrienne (voir tableau 1). En décembre 2022, le PAM a distribué une aide alimentaire à quelque 5,7 millions de personnes et, en janvier 2023, il a envoyé une aide alimentaire destinée à 4,13 millions de personnes, réparties dans les 14 provinces. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni une aide humanitaire et des services de protection à environ 1,4 million de personnes, et il a apporté un soutien à 127 centres opérationnels (de quartier ou annexes) et plus de 120 unités mobiles. Le Service de la lutte antimines a dispensé une formation de sensibilisation aux risques liés aux explosifs à plus de 60 membres du personnel d'organismes des Nations Unies et de partenaires humanitaires, tandis que les activités menées par l'UNICEF ont bénéficié à 77 650 personnes, dans 68 endroits.

36. En décembre 2022, l'UNICEF a aidé 514 600 personnes à bénéficier d'un meilleur approvisionnement en eau, 102 180 personnes à avoir un meilleur accès à des services d'assainissement et 103 160 personnes à obtenir des articles non alimentaires. Il a également fait bénéficier près de 65 000 enfants de services éducatifs et de fournitures scolaires et apporté des services de santé mentale et un soutien psychologique à 17 180 enfants. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a quant à lui apporté un appui à 511 000 personnes sous la forme de services vitaux de santé reproductive et de services axés sur la violence de genre.

37. Fin décembre 2022, le HCR avait fourni des articles d'assistance hivernale, tels que des couvertures à indice thermique élevé, des bâches en plastique, des vêtements chauds et des sacs de couchage, à 406 600 personnes au total, la priorité étant donnée aux populations vulnérables des provinces de Hassaké, Raqqa, Edleb, Deïr el-Zor et Rif-Damas, ainsi qu'aux habitants des camps. Une aide pécuniaire a en outre été fournie à titre de soutien hivernal à 12 827 personnes et à 4 230 demandeurs d'asile, dans 10 provinces.

38. L'ONU a continué de soutenir l'action de lutte contre la COVID-19 dans l'ensemble du pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic, en procédant à l'acquisition de fournitures et de matériel médical

essentiels, en accompagnant la préparation clinique, en assurant la prestation de services de santé indispensables, en favorisant les mesures de protection dans les écoles et l'acceptation du vaccin par la population et en facilitant les campagnes de vaccination.

Tableau 1
**Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU
et d'autres organisations, toutes modalités confondues,
en République arabe syrienne : décembre 2022 et janvier 2023**

| <i>Entité</i> | <i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i> |
|---|---|
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | 45 410 |
| Organisation internationale pour les migrations | 162 370 |
| Service de la lutte antimines | – |
| Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | 706 140 |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance ^a | 2 238 110 |
| Programme des Nations Unies pour le développement | 466 304 |
| Fonds des Nations Unies pour la population | 255 520 |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | 166 700 |
| Programme alimentaire mondial | 4 951 320 |
| Organisation mondiale de la Santé | 374 800 ^b |

^a Données relatives au mois de décembre 2022 uniquement.

^b Les données relatives aux interventions sanitaires correspondent aux traitements et actes médicaux dispensés au cours d'une période de deux mois.

39. En République arabe syrienne, le PAM a apporté depuis l'intérieur du pays une aide alimentaire à 4,32 millions de personnes en décembre 2022 et à 2,78 millions de personnes en janvier 2023¹. Les partenaires de réalisation du Service de la lutte antimines contribuant aux activités de déminage ont poursuivi leur travail à Daraya, dans la province de Rif-Damas, où ils ont déminé environ 2 millions de mètres carrés de terres agricoles et détruit 488 engins explosifs entre décembre 2021, moment de leur déploiement, et décembre 2022. Au cours de la période considérée, l'OMS a distribué 312 700 traitements et accompagné 62 100 actes médicaux. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni une aide alimentaire et une assistance pécuniaire à 102 270 et 45 160 réfugiés palestiniens, respectivement, au cours de la période considérée. En outre, 1 980 réfugiés palestiniens ont reçu des articles non alimentaires et 3 730 ont bénéficié d'interventions de soutien psychosocial.

40. En ce qui concerne l'aide humanitaire transfrontières acheminée dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le PAM a distribué une aide alimentaire à quelque 1,4 million de personnes en décembre et à 1,3 million de personnes en janvier. L'UNICEF a envoyé 1 040 tonnes de fournitures de première nécessité, notamment des vaccins contre le choléra, des vaccins BCG, des vaccins contre l'hépatite B, des dispositifs de vaccination, des comprimés de purification de l'eau et des trousseaux d'hygiène. Le FNUAP a pour sa part prépositionné 160 trousseaux de santé reproductive interorganisations, 52 860 articles de santé sexuelle et reproductive et 90 850 kits

¹ Les chiffres de janvier correspondent aux envois. L'opération sera prolongée en février pour atteindre tous les bénéficiaires.

dignité, lesquels devraient permettre de couvrir les besoins d'environ 1 million de personnes pendant six mois. L'OMS a continué de soutenir les réseaux de soins de santé primaires, par l'intermédiaire de 41 cliniques de santé primaire et équipes mobiles.

Fourniture et suivi de l'assistance transfrontière

41. Comme pour les programmes d'aide organisés depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, les livraisons transfrontières sont effectuées conformément aux principes humanitaires et sur la base d'évaluations indépendantes des besoins. Toutes les opérations de l'ONU sont menées en réponse aux besoins déterminés lors de l'évaluation multisectorielle annuelle des besoins et des évaluations effectuées régulièrement dans le cadre des opérations de suivi. C'est à l'issue de ces évaluations que l'ONU prépare, en coordination avec ses partenaires humanitaires, les convois transfrontaliers correspondants.

42. L'aide acheminée au moyen du mécanisme de surveillance des Nations Unies fait l'objet d'un contrôle tout au long de l'itinéraire, qui s'effectue à quatre moments distincts : a) à la frontière, par le mécanisme de surveillance des Nations Unies ; b) dans les entrepôts situés dans le pays ; c) aux points de distribution ; d) après la distribution aux bénéficiaires. En décembre 2022 et en janvier 2023, le mécanisme a inspecté 18 convois comprenant 1 246 camions et vérifié qu'ils transportaient bien des articles humanitaires. Environ 77 % des chargements consistaient en vivres et 12 % en articles non alimentaires, ayant trait notamment à l'hébergement et à l'aide hivernale, le reste étant composé de produits relatifs à la santé et à la nutrition ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

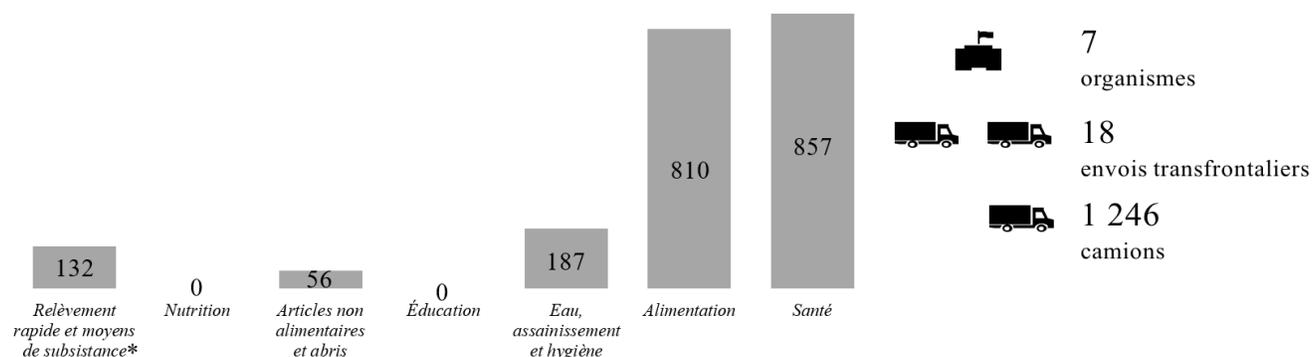
Mécanismes de distribution transfrontière

43. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire est acheminée au moyen de différents mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les denrées alimentaires et les articles non alimentaires sont fournis directement (assistance « en nature ») ou, dans certains cas, indirectement au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ou non alimentaire en nature sont sélectionnés en fonction de l'évaluation des besoins entreprise par les organisations humanitaires et sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest effectuent les distributions à un moment et en un lieu précis, souvent chaque mois, sur une place de marché ou un autre lieu central, ou par la voie de distributions porte-à-porte. Les personnes concernées doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution vérifiées par les partenaires de réalisation.

44. Les partenaires humanitaires utilisent les structures sanitaires existantes pour dispenser des soins de santé vitaux aux habitants du nord-ouest du pays. Une assistance est apportée au moyen d'un large éventail de services, notamment la fourniture d'articles de santé essentiels aux installations médicales existantes, l'approvisionnement des écoles en combustible, la prestation de services de protection aux personnes rescapées de violences fondées sur le genre et l'appui à des activités de subsistance. Les médicaments sur ordonnance sont distribués aux pharmacies ou aux installations médicales. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et aux enseignants.

Figure I
Nombre de bénéficiaires ciblés par une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : décembre 2022 et janvier 2023 (moyenne mensuelle)

(En milliers)



* Les chiffres relatifs au relèvement rapide et aux moyens de subsistance portent sur la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022.

Tableau 2
Nombre de bénéficiaires ciblés par une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières : décembre 2022 et janvier 2023 (moyenne mensuelle)

| Province | District | Relèvement rapide/moyens de subsistance ^a | Éducation | Produit alimentaires | Santé | Articles non alimentaires/ abris | Nutrition | Eau, assainissement et hygiène |
|----------|-------------------|--|-----------|----------------------|---------|----------------------------------|-----------|--------------------------------|
| Alep | Afrin | 9 984 | – | 25 000 | – | – | – | – |
| Alep | Bab | 7 197 | – | 2 050 | – | – | – | – |
| Alep | Izaz | 15 774 | – | 172 500 | 119 106 | 3 400 | – | – |
| Alep | Jarablos | 7 210 | – | – | – | 8 640 | – | – |
| Alep | Jabal Semaan | 13 760 | – | – | – | – | – | – |
| Edleb | Harem | 58 511 | – | 610 000 | 730 572 | 24 974 | – | 134 000 |
| Edleb | Edleb | 7 713 | – | – | 7 500 | 18 650 | – | 53 250 |
| Edleb | Jisr el-Choughour | 11 720 | – | – | – | – | – | – |

^a Les chiffres relatifs au relèvement rapide et aux moyens de subsistance portent sur la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022.

45. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire.

Activités de relèvement rapide et de subsistance

46. Les activités de relèvement rapide et de subsistance représentent l'un des trois piliers fondamentaux de l'intervention humanitaire. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance axés sur cinq domaines : a) la réparation et la rénovation d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de

revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.

47. Les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance se concentrent sur le rétablissement des services et des infrastructures essentiels aux communautés touchées. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, plus de 9 120 tonnes de déchets solides ont été enlevées dans les provinces de Hassaké, Hama, Lattaquié et Rif-Damas, et 32 quartiers ont été nettoyés. Le PNUD a réparé 5 kilomètres de réseaux électriques et réhabilité, en collaboration avec le HCR, quatre stations d'eau situées dans les provinces de Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor.

48. Le PNUD, le HCR et leurs partenaires ont réhabilité 40 infrastructures dans les provinces d'Alep, de Hassaké, de Raqqa, de Damas, de Lattaquié et de Rif-Damas. Les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance ont aidé 6 180 personnes à relancer, développer ou commencer un négoce, et des formations professionnelles et commerciales ont été organisées à l'intention de 125 500 personnes. L'UNICEF a pris en charge les cas de 2 227 enfants souffrant de handicaps graves et fourni une aide en espèces les concernant afin d'améliorer les moyens de subsistance et l'accès aux services essentiels de ces enfants dans les provinces de Deïr el-Zor, Hama, Homs et Rif-Damas. Le PNUD a fourni une aide basée sur les produits disponibles sur le marché à 130 ménages vulnérables dans les provinces de Raqqa, Deïr el-Zor, Hama, Lattaquié et Rif-Damas. Au total, 1 290 emplois à long terme et 480 emplois à court terme ont été créés. En outre, quelque 440 microentreprises et petites et moyennes entreprises de 12 provinces ont bénéficié de subventions. Plus de 940 personnes ont assisté à des sessions de formation sur les compétences non techniques et 2 400 membres et représentants de communautés ont participé à des activités de renforcement des capacités.

49. En décembre 2022, l'UNICEF a réhabilité 36 installations hydriques et 4 réseaux d'assainissement dans les provinces de Hassaké, Deïr el-Zor et Hama, au profit de 274 226 personnes. Le HCR a achevé d'installer des panneaux solaires dans 110 centres communautaires (34 à Alep, 20 à Homs, 17 à Tartous, 13 à Damas, 13 à Soueïda, 11 à Qamichli et 2 à Deïr el-Zor) avant la fin de l'année 2022, l'objectif étant de réduire les conséquences des fréquentes coupures de courant. Il a également mis en place 3 970 lampadaires solaires en décembre 2022 et en janvier 2023, dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, de Deraa, de Deïr el-Zor, de Hama, de Homs et d'Edleb.

50. Le PAM a distribué des bons électroniques destinés à l'acquisition d'intrants agricoles à 6 300 personnes dans les provinces d'Alep et de Raqqa. En décembre, il a terminé de remettre en état le silo de Taouarej, dans la province de Hassaké, permettant le stockage de 12 000 tonnes de blé destinées à être utilisées par des boulangeries pour servir du pain à près de 100 000 personnes par jour. Le Programme a en outre poursuivi ses activités de réhabilitation du système d'irrigation de Nachabiyé (Rif-Damas) et d'une station de pompage située dans la province de Deraa, ainsi que de nettoyage de canaux de drainage se trouvant dans les provinces d'Alep et de Raqqa.

51. En Syrie, le FNUAP a renforcé la résilience des communautés locales et assuré l'accès de 42 650 personnes des faubourgs de l'est d'Alep à des services essentiels, par l'intermédiaire de services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence de genre, d'un groupe de sages-femmes communautaire, d'un projet pilote sur les normes sociales visant à prévenir et à atténuer les comportements associés à la violence de genre, et d'activités de réhabilitation des infrastructures sanitaires.

52. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a soutenu 90 820 personnes. Ainsi, 1 000 jeunes ont participé à des ateliers sur

l'entrepreneuriat, 3 000 ménages de la province de Homs ont reçu 200 kg de semences de blé chacun ainsi que des aliments pour le bétail, 540 agriculteurs de la province de Hassaké ont reçu des bons de caisse et une formation, et des unités de traitement du lait ont été installées dans les provinces de Deïr el-Zor et de Homs pour aider 350 éleveurs. Dans la province de Hassaké, 500 éleveurs de moutons ont reçu des bons de caisse et une formation pour assurer l'approvisionnement en nourriture de leurs animaux pendant la saison hivernale. La FAO a achevé de remettre en état la station de pompage d'eau du secteur 7, dans le district d'Albou Kamal (province de Deïr el-Zor), rétablissant l'approvisionnement en eau d'irrigation provenant de l'Euphrate pour environ 7 500 hectares de terres appartenant à 10 000 ménages agricoles et permettant ainsi la reprise des activités d'agriculture et d'élevage.

53. Dans le nord-ouest et le nord-est de la République arabe syrienne, les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance ont remis en état 30 kilomètres de routes, 5 kilomètres d'égouts et 12 marchés et entrepôts, dans les provinces d'Alep et d'Edleb, ainsi que 11 infrastructures de base, à Alep. Près de 270 tonnes de déchets solides ont été enlevées dans les provinces d'Alep et d'Edleb, cette dernière ayant par ailleurs été nettoyée de 175 mètres cubes de débris. La remise en état des infrastructures publiques a fourni un emploi temporaire à 412 personnes dans les provinces d'Alep, de Hassaké, de Deïr el-Zor et d'Edleb.

54. Afin de renforcer l'accès aux moyens de subsistance, 3 722 personnes ont reçu des formations professionnelles ou qualifiantes dans les provinces d'Alep, de Hassaké, de Raqqa et d'Edleb. En tout, 68 groupes d'associations villageoises d'épargne et de crédit ont bénéficié d'un soutien dans les provinces d'Alep et d'Edleb, et 394 microentreprises et petites et moyennes entreprises ont reçu des subventions dans les provinces d'Alep, de Hassaké, de Raqqa et d'Edleb. Les partenaires du secteur ont également aidé 3 589 entrepreneurs à redresser, développer ou lancer une initiative d'entrepreneuriat commercial à Alep, Hassaké, Raqqa et Edleb. Au total, 250 emplois à long terme et 5 770 emplois à court terme ont été créés, tandis que 3 234 ménages vulnérables ont bénéficié d'une aide basée sur les produits disponibles sur le marché dans les provinces d'Alep, de Hassaké et de Raqqa.

Accès humanitaire

55. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes dans le besoin, sur tout le territoire de la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'étudier les besoins et de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. En tout, 2 100 fonctionnaires des Nations Unies sont en poste dans le pays, dont plus de 600 déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas, à savoir dans les provinces d'Alep et de Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous. Par ailleurs, 3 867 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés sur l'ensemble du territoire. Cette présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder à ces populations. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

56. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2022, 3 432 missions ont été effectuées au titre d'une approbation des programmes ou d'une autorisation générale (voir tableau 3)².

57. Les récentes activités militaires entreprises en divers endroits de la province de Deraa ont empêché les partenaires humanitaires de poursuivre leurs activités pendant une grande partie du dernier trimestre de 2022 et en janvier 2023.

58. Durant le dernier trimestre de 2022 et au début de 2023, des restrictions à la liberté de circulation, principalement au niveau de points de contrôle, ont empêché l'acheminement de l'aide humanitaire et de carburant dans la zone de Cheik Maqoud, dans la province d'Alep. Fin janvier, les partenaires humanitaires ont signalé que les restrictions avaient commencé à s'atténuer.

Tableau 3

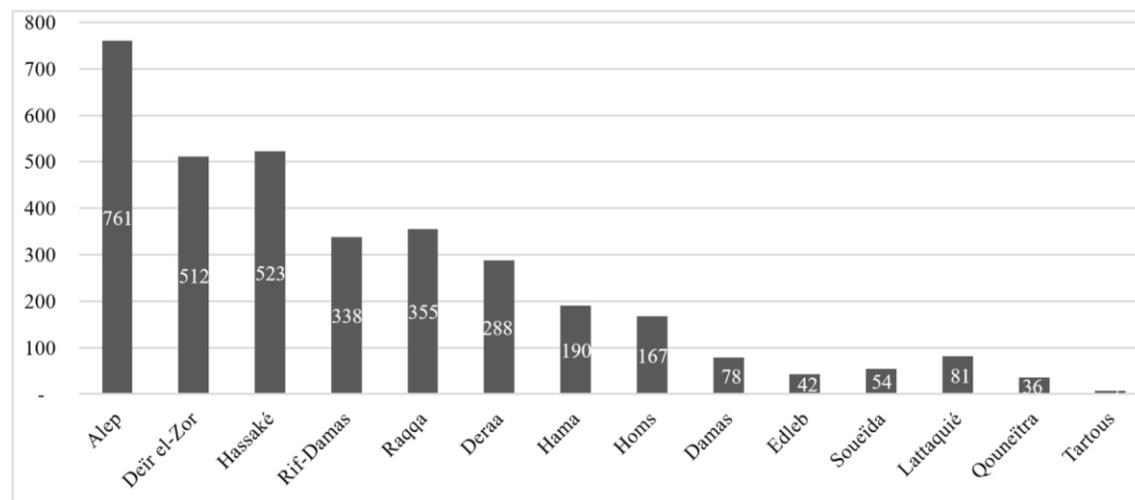
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : 1^{er} novembre au 31 décembre 2022

| <i>Type de mission</i> | <i>Autorisation générale</i> | <i>Approbation de programmes</i> | <i>Total</i> |
|---|------------------------------|----------------------------------|--------------|
| Missions d'évaluation | 94 | 7 | 101 |
| Missions d'escorte des convois d'aide | 256 | 1 | 257 |
| Missions de surveillance | 2 915 | – | 2 915 |
| Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif | 159 | – | 159 |
| Total | 3 424 | 8 | 3 432 |

Note : Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

² Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et allège les formalités bureaucratiques.

Figure II
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province : 1^{er} novembre au 31 décembre 2022



59. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, l'ONU a présenté 192 nouvelles demandes, dont 138 (72 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère et ne prend pas en compte les demandes qui ont été soumises mais sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés : 1^{er} novembre au 31 décembre 2022

| Type de demande | Nombre de demandes | Demandes approuvées | Pourcentage de demandes approuvées |
|---|--------------------|---------------------|------------------------------------|
| Missions d'évaluation | 35 | 31 | 89 |
| Missions d'escorte des convois d'aide | 68 | 56 | 82 |
| Missions de surveillance | 63 | 33 | 52 |
| Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif | 26 | 18 | 69 |
| Missions d'évaluation des engins explosifs | – | – | 0 |
| Total | 192 | 138 | 72 |

Notes : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés. Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux autorisations obtenues durant la période allant du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022. Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement syrien, avec lequel des pourparlers sont en cours afin d'aligner les méthodes suivies.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

60. Depuis l'adoption, en juillet 2021, de la résolution 2585 (2021) du Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies ont réussi à effectuer 10 missions interinstitutions à travers les lignes de front à Sarmada, dans le nord-ouest du pays, et à y prépositionner 152 cargaisons de fournitures (5 187 tonnes) apportées par le PAM, le HCR, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS. La mission la plus récente, qui s'est déroulée les 8 et 9 janvier 2023, était la cinquième depuis l'adoption de la résolution 2642 (2022) du Conseil. Un convoi interinstitutions des Nations Unies, composé de 18 camions, a ainsi transporté 567 tonnes de nourriture, ainsi que d'autres fournitures humanitaires, notamment de l'eau, des articles d'assainissement et d'hygiène, des trousseaux de santé, des médicaments, du matériel éducatif, des articles non alimentaires et des kits dignité. Dans ce contexte, l'UNICEF a notamment fourni du matériel sanitaire à 1 000 agents de santé et à 300 patients souffrant de diarrhée aqueuse aiguë, ainsi que des produits ayant trait à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène d'urgence à 2 500 ménages, de même que du matériel d'information, portant entre autres sur la prévention du choléra, en quantité suffisante pour 58 500 personnes. Le PAM a achevé les distributions d'articles alimentaires et nutritionnels à travers les lignes de front prévues en décembre 2022 et en janvier 2023.

61. La première mission exigeant le franchissement des lignes de front a eu lieu en août 2021. Depuis, le système des Nations Unies a continué de fournir une aide à 43 500 bénéficiaires en moyenne par mois grâce aux convois qui traversent les lignes de front. Depuis le mois d'août 2022, le volume de l'aide alimentaire acheminée à travers les lignes de front a augmenté, ce qui a permis d'atténuer les conséquences d'un accès irrégulier ou de retards imprévisibles. L'Organisation des Nations Unies continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour intensifier l'assistance acheminée à travers les lignes de front aux personnes qui en ont besoin, afin de compléter les interventions transfrontières. Elle a par ailleurs renouvelé son plan relatif aux convois interorganisations traversant les lignes de front pour six mois supplémentaires. Des garanties de sécurité doivent être fournies en temps utile par les parties au conflit pour permettre le passage en toute sécurité des convois et de leur personnel à travers les lignes de front afin de pouvoir intensifier l'action menée, tandis que des fonds additionnels sont nécessaires de toute urgence pour veiller à ce que des fournitures soient distribuées à toutes les personnes ayant besoin d'une aide.

62. Malgré les progrès accomplis, plusieurs obstacles doivent encore être levés pour pouvoir effectuer régulièrement et durablement des opérations à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Il demeure nécessaire d'obtenir l'aval requis pour étendre ces opérations, en permettant à de multiples convois de traverser les lignes de front chaque mois et en augmentant le nombre de camions participant à chaque convoi. Il est indispensable que toutes les parties s'engagent à ne s'ingérer à aucun stade dans les activités d'acheminement des secours humanitaires à travers les lignes de front. La responsabilité à l'égard des populations touchées est également un aspect important dont il faut tenir compte, notamment en veillant à ce que ces populations acceptent les livraisons et en s'employant à limiter autant que possible d'éventuelles réactions négatives de communes voisines ou d'autres groupes après l'acheminement de l'aide.

Accès au nord-est et à d'autres régions de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

63. En décembre 2022, les Nations Unies ont pu envoyer 266 camions transportant 7 335 tonnes d'aide humanitaire dans des régions du nord-est de la République arabe syrienne, notamment à Deïr el-Zor, Hassaké et Qamichli.

64. Le 26 décembre 2022, des restrictions aux déplacements ont été imposées par les autorités locales dans la province de Raqqa, dans le cadre d'une opération de sécurité visant un groupe armé non étatique. En conséquence, des points de distribution de bons du PAM ainsi que des magasins sous contrat avec l'organisation ont dû fermer leurs portes. La levée de ces mesures, le 5 janvier 2023, a marqué la reprise de l'ensemble des activités du Programme. Les opérations de ce dernier ont également été affectées par la détérioration des conditions de sécurité le long des lignes de front du nord d'Alep, qui a causé une interruption temporaire de distributions bénéficiant à 15 000 personnes, dans le nord-ouest de Qamichli.

65. Malgré quelques problèmes sur les plans de l'accès et des opérations, l'acheminement de l'aide est resté relativement fluide. Durant la période considérée, 24 tonnes de fournitures médicales ont été reçues dans l'entrepôt de l'OMS situé dans le nord-est de la République arabe syrienne. Les cargaisons contenaient des médicaments essentiels contre les maladies non transmissibles et pour les enfants malades, ainsi que des fournitures indispensables pour lutter contre le choléra, notamment des sels de réhydratation orale, du chlore en poudre pour traiter l'eau et des kits contre le choléra. L'UNICEF a livré divers produits, d'une valeur de 773 800 dollars.

66. Durant la période considérée, le HCR, en coordination avec ses partenaires, a remplacé 2 557 tentes dont l'état laissait fortement à désirer dans divers camps du nord-est du pays.

67. La plupart des communes situées dans les districts de Manbej et de Aïn el-Arab sont restées difficiles d'accès pour les organismes des Nations Unies opérant depuis Damas, faute d'accord entre les parties contrôlant ces secteurs. Toutefois, en décembre 2022, l'UNICEF est parvenue, dans le cadre d'un partenariat conclu avec une organisation non gouvernementale locale, à livrer des produits nutritionnels préventifs d'urgence destinés à 3 500 enfants de moins de 5 ans et à 1 400 femmes enceintes et allaitantes en quantité suffisante pour trois mois, ainsi que des produits nutritionnels d'urgence en quantité suffisante pour traiter 100 enfants souffrant de malnutrition sévère, dans les districts de Manbej et de Aïn el-Arab. En 2022, le Fonds, par l'intermédiaire de partenaires locaux, a apporté son aide à 61 332 enfants de Manbej et 26 212 enfants de Aïn el-Arab, qu'il a notamment vaccinés et en faveur desquels il a organisé des consultations médicales et des activités liées à la nutrition.

68. Le 27 octobre 2022, l'OMS et l'UNICEF ont organisé, pour la première fois depuis 2019, une mission exigeant le franchissement de lignes de front de Qamichli à Ras el-Aïn. Des pourparlers avec les parties sont en cours en vue d'apporter une aide supplémentaire à Ras el-Aïn, compte tenu des conclusions de l'évaluation rapide réalisée au cours de la mission.

69. Le plus récent convoi humanitaire des Nations Unies à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a été acheminé en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des routes informelles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les patients de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien. Les patient(e)s se trouvant dans un état grave ont continué d'être aiguillé(e)s vers Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, mais aucun départ, qu'il soit volontaire ou pour des raisons médicales, n'a été enregistré depuis Roukban depuis le 7 novembre 2022. Les habitants de la région de Roukban continuent de vivre dans des conditions épouvantables : leur accès à des moyens de subsistance, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base est limité. L'ONU s'est encore mobilisée en faveur d'un accès total afin d'être en mesure de fournir une aide humanitaire régulière, en cherchant notamment à obtenir les garanties de sécurité

nécessaires pour le personnel humanitaire. Entre mars 2019 et le 31 janvier 2023, un total de 20 614 personnes a quitté le camp. La décision des familles de quitter Roukban est volontaire et l'ONU fournit une assistance aux personnes dans les lieux où elles choisissent de retourner. L'Organisation continue de demander la mise en place des conditions d'accès et de sécurité nécessaires afin que les départs du camp de Roukban se fassent de plein gré, en toute connaissance de cause et dans le respect des principes établis.

Accès à la République arabe syrienne par les frontières

70. Le 9 janvier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2672 (2023), dans laquelle il a prolongé jusqu'au 10 juillet 2023 l'utilisation du point de passage de Bab el-Haoua pour l'acheminement transfrontières de l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Depuis l'adoption des résolutions 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023) du Conseil de sécurité, l'ensemble de l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest du pays a continué d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua.

71. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations, conformément au mandat dont il avait été investi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023). Il a permis l'inspection de 18 chargements dont il a été vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, répartis entre 1 246 camions passés en République arabe syrienne depuis la Türkiye en décembre 2022 et janvier 2023, tous par Bab el-Haoua. Ces convois ont porté à 60 573 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (50 601 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le caractère humanitaire de chacun de ces convois a été confirmé. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un convoi franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

Visas et enregistrements

72. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

Demandes de visa présentées par des entités des Nations Unies du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022

| Type de demande | Nombre de demandes | Demandes approuvées | Demandes rejetées | Demandes en instance |
|--|--------------------|---------------------|-------------------|----------------------|
| Demandes de visas présentées pendant la période considérée | 83 ^a | 70 | 0 | 10 |
| Demandes de renouvellement de visas présentées pendant la période considérée | 127 | 126 | 0 | 1 |

^a L'ONU a retiré ou annulé trois demandes de visa pendant la période considérée.

73. En tout, 47 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

74. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre de fréquents affrontements armés, notamment de frappes aériennes, d'échanges réguliers de tirs d'artillerie ou de mortier indirects et d'autres types d'attaques menées par les diverses parties au conflit. De plus, le personnel humanitaire est intervenu dans des zones qui étaient fortement polluées par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, qui ont continué de constituer une des principales menaces sur le terrain.

75. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires auraient été tués, parmi lesquels : 22 membres du personnel d'organismes des Nations Unies présents en République arabe syrienne et d'autres entités des Nations Unies, dont 20 membres de l'UNRWA ; 2 membres du personnel d'Oxfam International recrutés sur le plan national, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ; 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien.

76. Au 29 janvier 2023, neuf membres du personnel d'entités des Nations Unies, tous membres de l'UNRWA (cinq fonctionnaires et quatre non-fonctionnaires), étaient en détention ou portés disparus.

Observations

77. Les tremblements de terre qui ont secoué la Türkiye et la Syrie le 6 février 2023 sont l'une des plus grandes catastrophes naturelles de ces derniers temps à s'être abattue sur la région. J'ai été profondément attristé d'apprendre les nombreuses pertes de vies humaines qu'ils ont causées. Des milliers de bâtiments se sont effondrés ; des dizaines de milliers de personnes se retrouvent exposées à des conditions hivernales impitoyables ; des écoles et des hôpitaux sont en ruines ; des enfants souffrent de profonds traumatismes. Bien que des mesures aient été prises par les Nations Unies pour faire face à la situation, un soutien beaucoup plus important sera nécessaire. L'accès humanitaire doit être garanti par tous les moyens possibles afin que l'aide d'urgence et le personnel puissent atteindre l'ensemble des zones touchées, et des ressources massives doivent être mobilisées. Le niveau global de financement du plan de réponse humanitaire pour la Syrie pour l'année 2022 était particulièrement peu élevé. Face à cette catastrophe, j'appelle à une plus grande solidarité et à une augmentation urgente des fonds humanitaires, afin que des vies soient sauvées et de nouvelles souffrances évitées. Un cessez-le-feu immédiat sur le terrain est nécessaire pour permettre les opérations de sauvetage et l'acheminement de l'aide. Je partage les préoccupations exprimées par l'Envoyé spécial au sujet de la violence et des pertes civiles se poursuivant en République arabe syrienne.

78. Cela fait 12 ans déjà que la population syrienne endure conflit et crises humanitaires. En ce début 2023, elle s'apprête à vivre sa pire année. Quelque 15,3 millions de personnes, soit près de 70 % des habitants, avaient besoin d'une aide humanitaire avant même les tremblements de terre. Les indicateurs humanitaires et économiques continuent de se détériorer et les services de base s'effondrent, une situation déjà catastrophique qu'une épidémie de choléra et des chocs climatiques viennent encore aggraver. De plus, les graves pénuries de carburant, les niveaux élevés d'inflation et l'accès réduit à l'électricité ont des conséquences néfastes sur tous les aspects de la vie en République arabe syrienne, faisant grimper les prix des produits de base et exacerbant les besoins humanitaires.

79. Les hostilités faisant rage dans le nord du pays continuent d'exacerber les souffrances des civils, les exposant à la mort et aux blessures et les obligeant à continuer de fuir. Je demande de nouveau à toutes les parties au conflit de respecter les obligations que leur fait le droit international humanitaire, notamment en prenant bien soin, dans la conduite des opérations militaires, d'épargner les civils et les biens

de caractère civil. Tous les États, en particulier ceux qui ont une influence sur les parties au conflit, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la protection des civils en République arabe syrienne.

80. Le faible niveau du financement de l'intervention humanitaire en Syrie est pour moi source d'une véritable préoccupation. Le plan de réponse humanitaire 2022 pour la Syrie a été financé à moins de 50 %, soit le niveau le plus bas jamais atteint. Pire encore, les interventions visant à préparer la population aux conditions hivernales n'ont été financées qu'à hauteur de 29 %. J'en appelle à une plus grande solidarité et je demande une augmentation du financement de l'action humanitaire, notamment des programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance, qui sont essentiels pour permettre aux Syriennes et aux Syriens de se construire une vie digne.

81. J'ai récemment réitéré l'importance de fournir des garanties claires qu'aucune sanction unilatérale n'interférerait avec les opérations de secours organisées au profit de la population syrienne. Je me félicite, à cet égard, de l'introduction récente de dérogations permanentes liées aux tremblements de terre dans plusieurs régimes de sanctions unilatérales. L'ONU poursuivra ses discussions bilatérales sur la question avec les acteurs concernés afin de définir des mesures permettant d'enrayer les effets néfastes des sanctions et d'abattre les possibles obstacles opérationnels à la fourniture d'une aide humanitaire à la population syrienne, dont les besoins vont grandissant dans le dramatique contexte actuel.

82. Je reste préoccupé par le nombre important de cas de privation arbitraire de liberté par les parties au conflit signalés, et je réitère l'importance de la libération unilatérale des personnes arbitrairement privées de leur liberté, que la pandémie de COVID-19 – et maintenant la flambée de choléra – a rendues particulièrement vulnérables. Je suis alarmé de constater que, parmi les personnes qui auraient été arbitrairement privées de leur liberté, figurent toujours, selon le HCDH, des journalistes, des militantes et militants des médias sociaux et d'autres personnes exprimant une dissidence pacifique contre les opinions ou les mesures prises par les autorités. Cette situation est révélatrice d'un rétrécissement généralisé de l'espace civique en République arabe syrienne, où les personnes exerçant leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association continuent d'être victimes d'actes de violence et d'intimidation de la part des autorités. La majorité des personnes détenues le sont par le Gouvernement syrien. Je demande à celui-ci et aux groupes armés non étatiques de communiquer des informations sur le sort des personnes détenues et l'endroit où elles se trouvent et de permettre aux organisations humanitaires et de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toute personne détenue soupçonnée d'infractions doit être rapidement informée des charges qui pèsent contre elle, avoir la garantie d'un procès équitable et rapide et être immédiatement libérée s'il s'avère qu'elle est détenue de manière arbitraire. Des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes doivent être menées pour établir la cause et les circonstances des décès survenus en détention. Les responsables doivent répondre de leurs actes. De plus, en cas de décès provoqué par un acte illicite, les familles et les personnes à charge doivent être informées et recevoir des réparations complètes et proportionnées dans un délai raisonnable. Mon Envoyé spécial continuera d'accorder une attention particulière à la question des personnes détenues, enlevées ou portées disparues. Mon récent rapport sur les personnes disparues en République arabe syrienne ([A/76/890](#)) pourrait contribuer à trouver la voie à suivre pour traiter cette question de manière humanitaire et holistique, en mettant l'accent sur les victimes, les survivantes et survivants et les familles.

83. Je demande au Gouvernement syrien d'élaborer des mesures législatives et politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans

tous les domaines de la vie, afin de parvenir à une égalité des genres effective, notamment au moyen de quotas et de mesures spéciales. Les parties doivent s'abstenir d'appliquer des mesures portant atteinte aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles ou empêchant celles-ci d'exercer leurs droits fondamentaux, tels que le droit au travail et le droit à l'éducation.

84. Je rappelle les résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, dans lesquelles le Conseil a exhorté les autorités syriennes à coopérer avec les titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, et je continue d'encourager les autorités syriennes à autoriser des membres du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à se rendre en République arabe syrienne et à y établir une présence sur le terrain.

85. Les auteurs de violations graves des droits humains et d'atteintes à ces droits et de violations graves du droit international humanitaire doivent être amenés à répondre de leurs actes. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. Amener les auteurs de graves violations du droit des droits humains et du droit international humanitaire et atteintes à ces droits à répondre de leurs actes est la clé de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

86. L'Envoyé spécial continue de s'employer à faire avancer la mise en œuvre de mesures de confiance par étapes, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, à organiser, dans les meilleurs délais, une neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève, et à s'attaquer aux problèmes de fonds auxquels la Commission fait face. J'apprécie les efforts que celui-ci déploie pour promouvoir un dialogue syro-syrien inclusif, par l'intermédiaire du Comité consultatif des femmes syriennes et du Bureau d'aide à la société civile. La participation des femmes et de la société civile demeure une composante essentielle du processus politique et de l'édification d'une paix durable.

87. Se réveiller en République arabe syrienne aujourd'hui, c'est avoir devant soi la perspective d'un avenir sombre. Pour la République arabe syrienne, et tout particulièrement le nord-ouest du pays, les tremblements de terre survenus récemment sont la dernière tragédie d'une longue série, laquelle vient encore aggraver le traumatisme provoqué par près de 12 ans de conflit et de destruction. Nous devons continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire naître chez le peuple syrien l'espoir d'une vie dans la dignité et d'un avenir meilleur. Toutes les parties doivent donner la priorité aux besoins du peuple syrien.

Annexe I

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en décembre 2022 et en janvier 2023³

Province d'Edleb

- Le 2 décembre, trois civils (1 garçon et 2 hommes) ont été tués, dans le cadre, semble-t-il, de frappes terrestres ayant visé le village d'Obin, situé dans les faubourgs de l'est d'Edleb, alors qu'ils se trouvaient au domicile de l'une des victimes, dans une zone résidentielle.
- Le 5 janvier, quatre civils (1 femme, 2 garçons et une fille) ont été blessés lors d'une frappe terrestre perpétrée contre le camp de Fouroussiya, situé près de la ville de Kafraya, dans les faubourgs du nord-est d'Edleb. La femme et ses enfants se trouvaient à l'intérieur de leur logement de fortune, au sein du camp de personnes déplacées, lorsqu'un obus a explosé à proximité.
- Le 6 janvier, un garçon a été tué, en raison, semble-t-il, de la détonation d'un reste explosif de guerre alors qu'il travaillait avec sa famille sur des terres agricoles situées dans la périphérie de la ville de Zardana, dans les faubourgs du nord d'Edleb.
- Le 18 janvier, un civil a été tué et trois autres blessés au cours d'une frappe terrestre ayant touché une zone résidentielle de la ville de Bara, dans la région de Jabal el-Zaouïya (faubourgs du sud d'Edleb).

Province d'Alep

- Le 2 décembre, une femme de 63 ans aurait été arrêtée à son domicile, dans le village d'Ada Manli, situé près de la ville d'Afrin, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep. Aucune information sur le sort réservé à cette personne ni sur l'endroit de sa détention n'a été communiquée à la famille depuis l'arrestation.
- Le 5 décembre, un véhicule blindé faisant partie d'un convoi militaire a renversé une femme âgée et sa petite-fille alors qu'il traversait la ville d'Atareb, située dans les faubourgs de l'ouest d'Alep, les tuant sur le coup. Ce drame a provoqué la colère des habitants de la ville. Au poste de police, l'officier qui commandait le convoi s'est engagé à assumer la responsabilité de l'accident et une compensation a été accordée à la famille touchée.
- Le 11 décembre, un militant des médias sociaux a été arrêté par des membres d'un groupe armé dans la ville d'Atareb, située dans les faubourgs de l'ouest d'Alep. Il semblerait que l'homme en question n'ait pas été informé des raisons de son arrestation et qu'il n'ait pas été autorisé à contacter ni sa famille ni un avocat. Cette dernière n'a par ailleurs pas réussi à obtenir d'informations sur le sort du détenu ni sur l'endroit où il se trouvait.

³ La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits de la personne traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que ceux d'entre eux qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode utilisée par le Haut-Commissariat, ne saurait être considérée comme exhaustive.

- Le 14 décembre, une fillette aurait été tuée par un obus tombé près de sa maison lors de frappes terrestres visant le village de Fafirtin, situé dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep, lesquelles ont également endommagé deux maisons.
- Le 20 décembre, un homme a été grièvement blessé, trois civils (une femme et deux hommes) l'étant quant à eux légèrement, lors d'une attaque de drone qui aurait été perpétrée dans la ville de Bab, située dans les faubourgs du nord-est d'Alep.
- Le 21 décembre, un homme aurait été arrêté pour des raisons inconnues à son domicile, dans le village de Kakhra, situé près de la ville d'Afrin, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep. Aucune information sur le sort réservé à cette personne ni sur l'endroit de sa détention n'a été communiquée à la famille depuis l'arrestation.
- Le 22 décembre, trois civils ont été blessés, en raison, semble-t-il, de frappes terrestres ayant touché le village de Chouyoukh, situé près de la ville d'Aïn el-Arab, dans les faubourgs de l'est d'Alep. Ces hommes, qui travaillaient comme techniciens à la direction des eaux de la ville d'Aïn el-Arab, participaient à un atelier de maintenance lorsqu'un missile serait tombé à proximité.
- Le 22 décembre, la famille d'un détenu qui travaillait comme avocat a appris la mort de celui-ci alors qu'il se trouvait en détention dans la ville d'Afrin, située dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep. L'homme en question avait apparemment été arrêté à son domicile le 19 décembre par des hommes armés inconnus, qui n'avaient fourni aucune raison pour sa détention. Aucune information concernant le sort qui lui avait été réservé et l'endroit où il se trouvait n'avait été communiquée jusqu'à l'annonce de sa mort, le 22 décembre, et la réception de sa dépouille par un hôpital de la ville d'Afrin.
- Le 25 décembre, un garçon a été tué et un autre garçon et un civil d'âge adulte ont été blessés, en raison, semble-t-il, de frappes terrestres ayant touché le village de Tanab, situé près de la ville d'Afrin, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep. Les victimes, appartenant toutes à la même famille, se trouvaient à l'intérieur de leur maison lorsqu'un missile s'y serait abattu, endommageant également trois autres habitations.
- Le 1^{er} janvier, un homme aurait été arrêté à son domicile pour des raisons inconnues dans la ville de Meïdan Ikbis, située près de la ville d'Afrin, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep. Aucune information sur le sort réservé à cette personne ni sur l'endroit de sa détention n'a été communiquée à la famille.
- Le 7 janvier, un homme aurait été arrêté à son domicile, dans le village de Samha, situé près de la ville d'Afrin, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep. Les raisons de cette arrestation restent inconnues et aucune information sur le sort réservé à cette personne ni sur l'endroit de sa détention n'a été communiquée à la famille depuis l'arrestation.
- Le 13 janvier, un homme aurait été tué par balle alors qu'il s'approchait d'un poste de contrôle se trouvant à l'entrée du village de Khattaf, situé près de la ville de Manbej, dans les faubourgs de l'est d'Alep. L'homme n'aurait pas obtempéré à une demande d'arrêt, après quoi il aurait reçu une balle dans la poitrine.
- Le 22 janvier, une civile aurait été tuée à l'intérieur de son domicile, situé dans une zone résidentielle du village de Kafr Nouran, dans les faubourgs de l'est d'Alep, à l'occasion de frappes terrestres.

- Le 20 janvier, cinq civils (4 hommes et 1 garçon) ont été blessés lors de frappes terrestres qui auraient visé des quartiers résidentiels du sud de la ville d'Izaz, située dans les faubourgs du nord d'Alep. Les bombardements auraient également endommagé quatre bâtiments et trois magasins.

Province de Hama

- Le 19 janvier, cinq civils (3 garçons, 1 femme et 1 homme) auraient été blessés lors de frappes terrestres tombées devant leur domicile, dans une zone résidentielle du village de Qastoun, situé dans la région de la plaine du Ghab, dans les faubourgs de l'ouest de Hama.

Province de Deïr el-Zor

- Le 31 décembre, un homme a été tué dans le village de Chinan, situé dans les faubourgs de l'est de Deïr el-Zor, à l'occasion, semble-t-il, d'une opération de recherche et d'arrestation. Celui-ci aurait reçu une balle dans le haut du dos alors qu'il s'enfuyait de la maison après avoir été sommé verbalement de s'arrêter.
- Le 17 janvier, un garçon a été tué, en raison, semble-t-il, de la détonation d'un reste explosif de guerre, dans la périphérie de la ville de Baghouz, située dans les faubourgs de l'est de Deïr el-Zor. Le garçon, qui était seul et occupé à garder un troupeau, se trouvait dans une zone en plein air lorsque l'explosion s'est produite.
- Le 20 décembre, un garçon aurait été tué par la détonation d'un reste explosif de guerre près du village de Mariiya, dans les faubourgs de l'est de Deïr el-Zor. Le garçon était en train de jouer dans une zone en plein air du village lorsque l'explosion s'est produite.
- Le 30 décembre, 10 hommes auraient été tués et 2 autres blessés près du champ pétrolifère de Teïm, situé dans les faubourgs de l'est de Deïr el-Zor, lors de l'explosion d'un engin explosif improvisé à proximité de deux minibus transportant des travailleurs du champ pétrolifère, à la suite de laquelle des individus armés inconnus ont ouvert le feu contre les minibus.

Province de Deraa

- Le 1^{er} décembre, un homme aurait été tué par des inconnus dans le village de Jamlé, situé dans les faubourgs de l'ouest de Deraa. L'homme se trouvait à l'extérieur de sa maison lorsque des hommes armés inconnus à bord d'une moto ont tiré sur lui. La victime était un ancien membre d'un groupe armé ayant accepté de mener le processus de réconciliation du Gouvernement en 2018.
- Le 2 décembre, un responsable municipal (moukhtar) aurait été tué par balle dans la ville de Taïbé, située dans les faubourgs de l'est de Deraa. Il semblerait que l'homme se trouvait à l'extérieur de sa maison lorsque des hommes armés inconnus à bord d'une moto ont tiré sur lui.
- Le 6 décembre, un garçon a été tué et deux autres garçons de la même famille ont été blessés, en raison, semble-t-il, de la détonation d'un reste explosif de guerre près de la ville de Cheik Meskine, dans les faubourgs du nord de Deraa. Les garçons étaient à l'œuvre dans une ferme située près du village lorsque l'explosion s'est produite.
- Le 12 décembre, un garçon a été tué et trois autres garçons ont été blessés, en raison, semble-t-il, de la détonation d'un reste explosif de guerre dans le village de Karak el-Charqi, situé dans les faubourgs de l'est de Deraa. Les garçons

travaillaient sur des terres agricoles se trouvant dans la périphérie du village lorsque l'explosion s'est produite.

- Le 14 décembre, un homme aurait été tué par des inconnus armés à moto alors qu'il se trouvait devant sa maison, dans la ville de Kafr Chams, dans les faubourgs du nord de Deraa. L'homme, qui était un chef religieux (imam), aurait prononcé un sermon public critiquant les forces de sécurité quelques jours auparavant.
- Le 17 décembre, un homme aurait été tué par des inconnus à moto alors qu'il se trouvait devant sa maison, dans la ville de Deraa. La victime était un ancien membre d'un groupe armé ayant accepté de mener le processus de réconciliation du Gouvernement en 2018.
- Le 28 décembre, un homme a été tué, en raison, semble-t-il, de la détonation d'un reste explosif de guerre dans la périphérie de la ville de Bosra el-Hariri, située dans les faubourgs de l'est de Deera. L'homme travaillait sur des terres agricoles lorsque l'explosion s'est produite.
- Le 28 décembre, un homme aurait été tué par des inconnus à moto alors qu'il se trouvait devant sa maison, dans la ville de Tafas, dans les faubourgs de l'ouest de Deera. La victime était un ancien membre d'un groupe armé ayant accepté de mener le processus de réconciliation du Gouvernement en 2018.
- Le 3 janvier, un homme aurait été tué lors d'un échange de tirs survenu entre les forces de sécurité et des hommes armés inconnus au niveau d'un poste de contrôle situé dans la ville de Simlin, dans les faubourgs du nord de Deera. La victime attendait un bus, à quelques mètres du point de contrôle, lorsque la fusillade a éclaté.

Province de Raqqa

- Le 11 décembre, un civil a été tué, semble-t-il, lors, de frappes terrestres ayant touché le village de Haouïja, situé près de la ville d'Aïn Issa, dans les faubourgs du nord de Raqqa ; un obus serait tombé près de lui alors qu'il travaillait dans sa ferme.
- Le 20 décembre, un homme aurait été arrêté pour des raisons inconnues à son domicile, dans la ville d'Ali Bajliyé, située près de la ville de Tell Abiad, dans les faubourgs du nord de Raqqa. Aucune information sur le sort réservé à cette personne ni sur l'endroit de sa détention n'a été communiquée à la famille depuis l'arrestation.

Province de Hassaké

- Le 5 décembre, un garçon a été tué, selon les informations reçues, par l'explosion d'une mine terrestre dans le village d'Arbaïne, situé près de la ville de Ras el-Aïn, dans les faubourgs du nord de Hassaké. Le garçon était en train de jouer dans une zone en plein air du village lorsque l'explosion s'est produite.
- Le 5 décembre, un engin explosif improvisé à déclencheur magnétique, qui avait apparemment été fixé à un véhicule, a explosé sur le parking de l'école d'Ourouba, dans la ville de Qamichli, située dans les faubourgs du nord de Hassaké, endommageant le véhicule et blessant le conducteur. L'explosion a fait voler en éclats les fenêtres de l'école.
- Le 1^{er} janvier, deux hommes auraient été arrêtés lors d'une descente effectuée dans une maison et placés en détention dans la ville de Markadé, située dans les faubourgs du sud de Hassaké. Leurs proches n'ont réussi à obtenir aucune

information sur le sort qui leur avait été réservé ni sur l'endroit où ils se trouvaient.

- Le 5 janvier, un réfugié a été tué alors qu'il embarquait sur une moto devant son domicile, situé dans le village d'Aïn el-Hassan, près de la ville de Ras el-Aïn, dans les faubourgs du nord de Hassaké. L'homme était un représentant des réfugiés de la ville de Ras el-Aïn.
- Le 14 janvier, cinq personnes (1 homme, 1 femme et 3 garçons de la même famille) ont été tuées, en raison, semble-t-il, de l'explosion d'une mine terrestre dans la périphérie du village de Doubei, dans les faubourgs de l'est de Hassaké. Les victimes se trouvaient à l'intérieur du véhicule familial, dans une zone en plein air, lorsque l'explosion s'est produite.

Province de Soueïda

- Le 4 décembre, un homme a été tué et 18 autres ont été blessés, selon les informations reçues, lors d'une fusillade survenue dans la ville de Soueïda pendant une manifestation et d'un échange de tirs ultérieur. Un membre des forces de sécurité a également perdu la vie.
- Le 24 décembre, deux hommes originaires de la ville de Qanaouat, située dans les faubourgs du nord-est de Soueïda, auraient été arrêtés, pour des raisons inconnues, alors qu'ils traversaient un point de contrôle situé sur la route reliant Soueïda à Damas. Aucune information sur le sort qui leur avait été réservé ni sur l'endroit où ils se trouvaient n'a été communiquée aux familles.

Annexe II

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations transfrontières

1. AFAQ
2. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
3. Al Resala Foundation
4. Al Sham Humanitarian Foundation
5. Al-Ameen for Humanitarian Support
6. Alseeraj for Development & Healthcare
7. Association caritative Saed
8. Association d'aide humanitaire ATAA
9. Association Medina
10. BAHAR
11. Basma for Relief and Development
12. Basmeh & Zeitooneh for Relief and Development
13. Big Heart Foundation
14. BINAA for Development
15. Bunyan Genclik Ve Kalkinma Dernegi
16. CARE International
17. Children of One World
18. Conseil norvégien pour les réfugiés
19. Croissant-Rouge turc
20. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
21. Fondation Watan
22. Foundation for Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief
23. Ghiras Al Nahda
24. Global Communities
25. GOAL
26. Hand in Hand for Aid and Development
27. Handicap International
28. Hope Revival Organization
29. Human Appeal Türkiye
30. Humanitarian Initiative Association
31. Humanitarian Relief Association
32. Ihsan for Relief and Development
33. Ihsan Insani Yardım Ve Dayansma Dernegi

34. Independent Doctors Association
35. Insan Charity
36. Insani Inisiyatif Dernegi
37. Insani Yardimlasma Ataa Humanitarian Relief Association
38. International Humanitarian Relief Association
39. Iodine Global Network
40. Islamic Relief Worldwide
41. KUDRA
42. Maram Foundation for Relief and Development
43. Massrat – The Establishment for Human Care and Development
44. Médecins du monde (Türkiye)
45. Mercy without Limits
46. Mercy-USA for Aid and Development
47. Muzun for Humanitarian and Development
48. NAS
49. Nasaem Khair
50. Orange
51. Organisation Bonyan
52. Organisation caritative Takaful Al Sham
53. Organisation humanitaire Sadad
54. Organisation POINT
55. Organisation SANED
56. Organisation SENED
57. Organisation Shafak
58. Organisation SKT
59. Organisation Violet
60. Orient for Human Relief
61. Partenariat REACH
62. People in Need
63. Physicians Across Continents
64. Qatar Charity
65. Relief Experts Association – UDER
66. Relief International
67. Social Development International
68. Société du Croissant-Rouge du Qatar
69. Solidarités International

70. Space of Peace
 71. Syria Relief
 72. Syria Relief and Development
 73. Syrian American Medical Society Foundation
 74. Syrian Engineers for Construction and Development
 75. Syrian Expatriate Medical Association
 76. The HALO Trust
 77. The Mentor Initiative
 78. The Syrian Association for Relief and Development
 79. Toplum Kalkinma Dernegi Binaa Binnaa for Development
 80. Ufuk for Relief and Development
 81. Ufuklar Insani Yardim Dernegi
 82. Uluslararası İnsani Yardım Organizasyonu International Humanitarian Relief
 83. Uluslararası İnsani Yardım Derneği
 84. Union des organisations de secours et soins médicaux
 85. War Child Holland
 86. White Hands
 87. White Hats Organization for Sustainable Development
 88. Woman Support Association
 89. World Vision International
 90. Yol Rehberi İnsan Hakları Derneği
-